

DÉLIBÉRATION N°2024-65

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	19
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	2
<b>Quorum :</b>	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les tarifs de location du studio d'enregistrement (2<sup>ème</sup> étage, bâtiment G) de Nîmes Université sont approuvés comme suit :

- 750 € TTC la demi-journée ;
- 1500 € TTC la journée.

Ces tarifs incluent l'accès au plateau, à la régie et aux loges ainsi que l'accompagnement d'un technicien audiovisuel.

Fait à Nîmes le 10 décembre 2024

Le président de Nîmes Université

Benoit ROIG